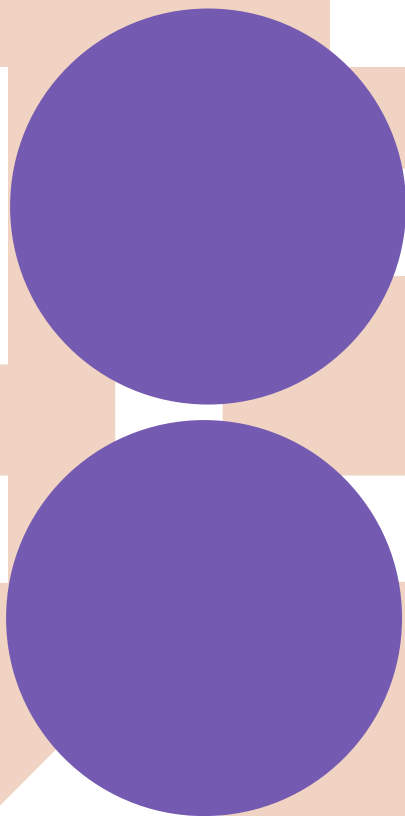


# Ecole de maturité



canton de  
**vaud**

Département de l'enseignement  
et de la formation professionnelle,  
Direction générale de  
l'enseignement postobligatoire

## **Edition 2024**

Les indications de la présente brochure sont valables jusqu'à la publication d'une édition nouvelle. La version numérique en ligne sur le site internet des gymnases fait foi.

[www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase)

**Ecole de maturité**

**Plan d'études et liste des examens**

# Avant-propos

Depuis 2015, la formation gymnasiale dans le canton de Vaud offre trois filières de formation :

- L'Ecole de culture générale, qui débouche en trois ans sur un certificat d'école de culture générale avec la mention de l'option choisie et qui, complété d'une maturité spécialisée obtenue après une année supplémentaire de formation, permet l'accès aux procédures d'admission des Hautes écoles spécialisées du même domaine ;
- L'Ecole de commerce qui, après trois ans d'études gymnasiales et une année supplémentaire de stage pratique en entreprise, permet d'obtenir un certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce ainsi qu'une maturité professionnelle ; le premier titre permet d'exercer une activité professionnelle dans le domaine commercial, le second d'accéder aux Hautes écoles spécialisées dans les domaines de l'économie, de la gestion et de l'administration ainsi qu'à l'examen complémentaire passerelle donnant accès aux universités et aux écoles polytechniques fédérales ;
- L'Ecole de maturité qui, en trois ans d'études, permet d'obtenir un certificat de maturité donnant accès aux universités et aux écoles polytechniques fédérales.

Cette brochure présente la répartition horaire des disciplines, la liste des examens écrits et oraux ainsi que les objectifs et les contenus des plans d'études des branches qui composent la formation en Ecole de maturité.

# Table des matières

|                          |           |                                                                                                                                      |
|--------------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Introduction</b>      | <b>8</b>  | <b>Règlement suisse sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale et dispositions adoptées dans le canton de Vaud</b> |
|                          | <b>9</b>  | <b>Disciplines au programme de l'Ecole de maturité et répartition horaire</b>                                                        |
|                          | <b>10</b> | <b>Grille horaire</b>                                                                                                                |
|                          | <b>11</b> | <b>Précisions</b>                                                                                                                    |
|                          | <b>11</b> | <b>Objectifs généraux des études conduisant à la maturité</b>                                                                        |
|                          | <b>12</b> | <b>Le travail de maturité</b>                                                                                                        |
|                          | <b>13</b> | <b>Présentation du plan d'études cantonal</b>                                                                                        |
| <b>Français</b>          | <b>16</b> | <b>Français</b>                                                                                                                      |
| <b>Langues vivantes</b>  | <b>21</b> | <b>Langues vivantes</b>                                                                                                              |
|                          | <b>24</b> | <b>Allemand (discipline fondamentale, langue 2)</b>                                                                                  |
|                          | <b>28</b> | <b>Anglais (discipline fondamentale, langue 3)</b>                                                                                   |
|                          | <b>32</b> | <b>Espagnol (option spécifique)</b>                                                                                                  |
|                          | <b>36</b> | <b>Italien</b>                                                                                                                       |
|                          | <b>38</b> | <b>Italien (discipline fondamentale, langue 2) (niveau débutants)</b>                                                                |
|                          | <b>43</b> | <b>Italien (discipline fondamentale, langue 2) (niveau standard)</b>                                                                 |
|                          | <b>47</b> | <b>Italien (option spécifique)</b>                                                                                                   |
| <b>Langues anciennes</b> | <b>51</b> | <b>Langues anciennes</b>                                                                                                             |
|                          | <b>52</b> | <b>Grec</b>                                                                                                                          |
|                          | <b>57</b> | <b>Grec (discipline fondamentale, langue 3)</b>                                                                                      |
|                          | <b>61</b> | <b>Grec (option spécifique)</b>                                                                                                      |
|                          | <b>64</b> | <b>Latin</b>                                                                                                                         |
|                          | <b>68</b> | <b>Latin (discipline fondamentale, langue 3)</b>                                                                                     |
|                          | <b>71</b> | <b>Latin (option spécifique)</b>                                                                                                     |
|                          | <b>74</b> | <b>Latin (cours facultatif)</b>                                                                                                      |
| <b>Mathématiques</b>     | <b>76</b> | <b>Mathématiques</b>                                                                                                                 |
|                          | <b>78</b> | <b>Mathématiques (niveau standard)</b>                                                                                               |
|                          | <b>84</b> | <b>Mathématiques (niveau renforcé)</b>                                                                                               |
|                          | <b>90</b> | <b>Physique</b>                                                                                                                      |
|                          | <b>90</b> | <b>Applications des mathématiques (option spécifique)</b>                                                                            |

|                                                                       |                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
|                                                                       | <b>93 Applications des mathématiques (option complémentaire)</b>          |
| <b>Sciences expérimentales</b>                                        | <b>95 Sciences expérimentales</b>                                         |
|                                                                       | <b>96 Biologie, chimie, physique</b>                                      |
|                                                                       | <b>98 Biologie (discipline fondamentale)</b>                              |
|                                                                       | <b>101 Chimie (discipline fondamentale)</b>                               |
|                                                                       | <b>103 Physique (discipline fondamentale)</b>                             |
|                                                                       | <b>106 Physique et applications des mathématiques (option spécifique)</b> |
|                                                                       | 107 Physique                                                              |
|                                                                       | 109 Applications des mathématiques                                        |
|                                                                       | <b>110 Biologie et chimie (option spécifique)</b>                         |
|                                                                       | 112 Biologie                                                              |
|                                                                       | 116 Chimie                                                                |
|                                                                       | <b>118 Biologie (option complémentaire)</b>                               |
| <b>120 Chimie (option complémentaire)</b>                             |                                                                           |
| <b>122 Physique (option complémentaire)</b>                           |                                                                           |
| <b>Sciences humaines</b>                                              | <b>125 Sciences humaines</b>                                              |
|                                                                       | <b>129 Géographie (discipline fondamentale)</b>                           |
|                                                                       | <b>135 Géographie (option complémentaire)</b>                             |
|                                                                       | <b>137 Histoire (discipline fondamentale)</b>                             |
|                                                                       | <b>143 Histoire (option complémentaire)</b>                               |
|                                                                       | <b>145 Economie et droit</b>                                              |
|                                                                       | <b>149 Economie et droit (discipline obligatoire)</b>                     |
|                                                                       | <b>153 Economie et droit (option spécifique)</b>                          |
|                                                                       | <b>159 Economie et droit (option complémentaire)</b>                      |
|                                                                       | <b>162 Philosophie</b>                                                    |
|                                                                       | <b>163 Philosophie (discipline fondamentale supplémentaire)</b>           |
|                                                                       | <b>165 Philosophie – psychologie (option spécifique)</b>                  |
|                                                                       | 166 Philosophie                                                           |
|                                                                       | 168 Psychologie                                                           |
| <b>171 Histoire et sciences des religions (option complémentaire)</b> |                                                                           |
| <b>Arts visuels &amp; Musique</b>                                     | <b>175 Arts visuels &amp; Musique</b>                                     |
|                                                                       | <b>176 Arts visuels (discipline fondamentale)</b>                         |
|                                                                       | <b>181 Musique</b>                                                        |
|                                                                       | <b>184 Musique (discipline fondamentale)</b>                              |
|                                                                       | <b>186 Arts visuels (option spécifique)</b>                               |
|                                                                       | <b>189 Arts visuels (option complémentaire)</b>                           |
|                                                                       | <b>191 Musique (option spécifique)</b>                                    |
| <b>194 Musique (option complémentaire)</b>                            |                                                                           |

|                                   |     |                                       |
|-----------------------------------|-----|---------------------------------------|
| Informatique                      | 197 | Informatique                          |
|                                   | 198 | Informatique (discipline obligatoire) |
|                                   | 201 | Informatique (option complémentaire)  |
| Education physique<br>et sportive | 204 | Education physique et sportive        |
| Sport                             | 204 | Sport (option complémentaire)         |

# Introduction

**Règlement suisse sur  
la reconnaissance  
des certificats de  
maturité gymnasiale  
et dispositions  
adoptées dans le  
canton de Vaud**

C'est en 1995 que le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont conjointement adopté le Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiales (RRM) actuellement en vigueur. Ce règlement insiste notamment sur le fait que le gymnase doit dispenser une formation générale équilibrée et cohérente, qui confère à tous ses élèves la maturité requise pour entreprendre des études supérieures, et les préparer à assumer des responsabilités au sein de la société, tout en évitant des spécialisations trop marquées.

Cet objectif fondamental du gymnase ne signifie pas pour autant qu'aucune liberté n'est laissée aux élèves dans le cadre de la préparation à la maturité. Il appartient en effet à chacun de procéder à un certain nombre de choix en fonction de ses aptitudes, de ses goûts, de ses aspirations et de l'état de ses projets de formation future. Dans cette perspective, le RRM précise que le programme de la maturité est constitué de disciplines fondamentales qui forment le socle de base du cursus gymnasial, d'une option spécifique choisie par l'élève, et d'une option complémentaire, également à choix et proposée en 3<sup>e</sup> année. Le programme impose enfin la création d'un travail de maturité.

Les disciplines fondamentales garantissent une large et solide formation générale. Le système d'options permet à chaque élève, conformément à l'objectif mentionné ci-dessus, de se créer un profil de formation nuancé, en fonction de ses intérêts, ses goûts et ses projets. Dans ce sens, l'option spécifique constitue l'accent principal, alors que l'option complémentaire permet soit de renforcer cet accent, soit, au contraire, d'élargir le spectre des matières étudiées. Le travail de maturité, quant à lui, permet à l'élève d'exercer et démontrer son aptitude à chercher, évaluer, exploiter et structurer l'information, ainsi qu'à communiquer ses idées.

Pareil programme confère donc aux élèves une liberté qui est le propre de la formation gymnasiale, mais leur attribue aussi une responsabilité correspondante.

Le RRM permet par ailleurs aux cantons d'ajouter dans leurs grilles horaires et plans d'études la philosophie à titre de discipline fondamentale supplémentaire, ce que le Canton de Vaud a adopté.

Signalons enfin que le RRM stipule que des « mentions bilingues » attribuées par un canton peuvent également être reconnues. Un élève peut donc, à certaines conditions, obtenir une maturité avec mention bilingue, les objectifs et les exigences étant par ailleurs les mêmes que pour les autres maturités. Le Canton de Vaud met ainsi sur pied une maturité bilingue français-allemand, français-anglais et français-italien. Les informations sur les modalités de préparation de ces maturités se trouvent dans une brochure spécifique.

C'est sur la base des principes définis par le RRM et des changements apportés en 2007 et de plusieurs décisions adoptées dans notre canton que la liste des disciplines a été arrêtée telle que le résume le tableau ci-dessous.

**Disciplines au programme de l'Ecole de maturité et répartition horaire**

| Options spécifiques<br>1 <sup>re</sup> à 3 <sup>e</sup> année                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Disciplines fondamentales                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Options complémentaires<br>3 <sup>e</sup> année                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arts visuels</li> <li>• Biologie et chimie</li> <li>• Economie et droit</li> <li>• Espagnol</li> <li>• Grec</li> <li>• Italien*</li> <li>• Latin*</li> <li>• Musique</li> <li>• Philosophie et psychologie</li> <li>• Physique et applications des mathématiques</li> </ul>                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Français</li> <li>• Allemand ou Italien</li> <li>• Anglais ou Latin ou Grec</li> <li>• Mathématiques</li> <li>• Biologie</li> <li>• Chimie</li> <li>• Physique</li> <li>• Histoire</li> <li>• Géographie</li> <li>• Philosophie</li> <li>• Arts visuels ou Musique</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application des mathématiques</li> <li>• Arts visuels</li> <li>• Biologie</li> <li>• Chimie</li> <li>• Economie et droit</li> <li>• Géographie</li> <li>• Histoire</li> <li>• Histoire des religions</li> <li>• Informatique</li> <li>• Musique</li> <li>• Physique</li> <li>• Sport</li> </ul> |
| <p><b>Discipline fondamentale supplémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Philosophie</li> </ul> <p><b>Disciplines obligatoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Economie et droit</li> <li>• Informatique</li> </ul> <p><b>Autre discipline</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Education physique et sportive</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p><b>Travail de maturité</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

Ces différentes disciplines sont organisées sur les trois années de la scolarité en Ecole de maturité selon la répartition horaire ci-dessous.

| Domaines                                    | Disciplines                    | 1 <sup>re</sup>                  | 2 <sup>e</sup> | 3 <sup>e</sup> | Totaux                      | Exa                          | Notes maturité |
|---------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|------------------------------|----------------|
| <b>Langue première</b>                      | Français                       | 5                                | 4              | 4              | 13                          | e + o                        | 1              |
| <b>Deuxième langue nationale</b>            | Allemand ou Italien            | 4 <sup>1</sup>                   | 3 <sup>1</sup> | 3 <sup>2</sup> | 10                          | e + o                        | 1              |
| <b>Troisième langue</b>                     | Anglais                        | 4                                | 3              | 3 <sup>2</sup> | 10                          | e + o                        | 1              |
|                                             | Latin ou Grec                  | 3                                | 3              | 3              | 9                           |                              |                |
| <b>Mathématiques</b>                        | Niveau standard                | 4                                | 4              | 4              | 12                          | e + o                        | 1              |
|                                             | Niveau renforcé                | 4                                | 5              | 6              | 15                          |                              |                |
| <b>Sciences expérimentales</b> <sup>3</sup> | Biologie                       | –                                | 1,5            | 2,5            | 4                           | –                            | 1              |
|                                             | Chimie                         | 2,5                              | 1,5            | –              | 4                           |                              | 1              |
|                                             | Physique                       | 1,5                              | 2,5            | –              | 4                           |                              | 1              |
| <b>Sciences humaines</b>                    | Histoire                       | 2                                | 2              | 2              | 6                           | –                            | 1              |
|                                             | Géographie <sup>4</sup>        | –                                | 2              | 2              | 4                           |                              | 1              |
|                                             | Philosophie                    | –                                | –              | 3              | 3                           |                              | 1              |
| <b>Arts</b>                                 | Arts visuels ou Musique        | 2                                | 2              | –              | 4                           | –                            | 1              |
| <b>Option spécifique</b> <sup>5</sup>       |                                | 4                                | 4              | 5              | 13                          | e + o                        | 1              |
| <b>Option complémentaire</b>                |                                | –                                | –              | 3              | 3                           | o                            | 1              |
| <b>Travail de maturité</b>                  |                                | –                                | 1              | 1              | 2                           | –                            | 1              |
| <b>Activités corporelles</b>                | Education physique et sportive | 3                                | 2              | 3              | 8                           | –                            | –              |
| <b>Disciplines obligatoires</b>             | Informatique <sup>2</sup>      | 2                                | 2              | –              | 4                           | –                            | –              |
|                                             | Economie et droit              | 2                                | –              | –              | 2                           | –                            | –              |
| <b>Total</b>                                |                                | <b>35–38</b><br><b>34,5–38,5</b> | <b>35–37,5</b> |                | <b>105–113</b> <sup>7</sup> | <b>14 notes</b> <sup>6</sup> |                |

<sup>1</sup> Pour les élèves qui choisissent l'italien «débutants», la dotation horaire est de 5 périodes en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> année.

<sup>2</sup> Dont une période par demi-classe si l'effectif dépasse 14 élèves.

<sup>3</sup> Les demi-périodes sont destinées aux travaux pratiques et sont données par demi-classe si l'effectif dépasse 14 élèves.

<sup>4</sup> Dès août 2023, la dotation horaire totale pour la géographie est de 4 périodes [–; 2; 2].

<sup>5</sup> Pour les options spécifiques latin et grec, la dotation horaire est de 5 périodes en 1<sup>re</sup> année; pour l'option spécifique espagnol, une période est donnée par demi-classe en 1<sup>re</sup> année si l'effectif dépasse 14 élèves. Pour l'option spécifique biologie et chimie, la dotation horaire est de 4,5 périodes, 5 périodes et 4,5 périodes en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année. Pour plus de précisions, voir page suivante.

Pour l'option spécifique physique et applications des mathématiques, la dotation horaire est de 4,5 périodes, 3,5 périodes et 5 périodes en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année. Pour plus de précisions, voir page suivante.

<sup>6</sup> Sur les 14 notes de la maturité, 3 se fondent sur les résultats acquis en 2<sup>e</sup> année, pour la chimie, la physique, et les arts visuels ou la musique.

<sup>7</sup> Total pour les élèves qui auront choisi l'italien «débutants», l'anglais comme troisième langue, les mathématiques en niveau renforcé, ainsi que le latin, le grec ou la biologie et la chimie comme option spécifique.

Les élèves qui ont choisi une de ces deux OS suivent des cours dits « couplés » qui intègrent de manière progressive et constructive les contenus prévus dans le cadre des disciplines fondamentales (DF) avec ceux des cours d'option spécifique (OS).

On trouvera plus d'informations quant aux dotations horaires respectives dans les programmes des OS concernées.

Les élèves qui ont choisi une autre OS que biologie et chimie ou physique et applications des mathématiques suivent des cours de disciplines fondamentales qui leur sont propres.

Les gymnases dispensent un enseignement de culture générale qui prolonge et approfondit celui de la scolarité obligatoire.

Les études conduisant à la maturité visent à élargir et à perfectionner les connaissances des élèves ainsi qu'à développer leur personnalité et leurs aptitudes, principalement en vue des études universitaires ou dans les Hautes écoles.

Ces objectifs impliquent le maintien d'un éventail de branches encore très diversifié, et la volonté de donner aux élèves une formation équilibrée, abordant les domaines essentiels des connaissances humaines et développant la réflexion interdisciplinaire.

La recherche d'une certaine maturité intellectuelle suppose des exigences sérieuses : les efforts demandés aux élèves sont importants, le niveau visé dans chaque discipline est élevé.

De plus, la maîtrise de la langue française est un objectif commun à l'enseignement de toutes les disciplines. Les élèves doivent donc accorder une attention toute particulière à la correction de cette expression, tant à l'écrit qu'à l'oral ; chaque maître veillera à maintenir des exigences élevées en français, quel que soit son domaine d'enseignement.

L'intérêt des élèves et leur motivation à se consacrer, pendant trois ans, aux études secondaires supérieures sont indispensables à la réussite et au déroulement harmonieux de la formation qu'ils ont choisie.

**Précisions relatives  
aux options  
spécifiques (OS)  
biologie et chimie  
ou physique et  
applications des  
mathématiques**

**Objectifs généraux  
des études  
conduisant à la  
maturité**

Le Règlement suisse sur la reconnaissance des certificats de maturité fixe les objectifs généraux de l'enseignement de la manière suivante (RRM, article 5):

*Art. 5 Objectifs des études*

<sup>1</sup> *Le but des écoles de maturité est, dans la perspective d'une formation permanente, d'offrir à leurs élèves la possibilité d'acquérir de solides connaissances fondamentales adaptées au niveau secondaire et de promouvoir un esprit d'ouverture et un jugement indépendant. Ces écoles privilégient une formation générale équilibrée et cohérente qui confère aux élèves la maturité requise pour entreprendre des études supérieures et les prépare à une activité exigeante dans la société actuelle, en évitant la spécialisation ou l'anticipation de connaissances ou d'aptitudes professionnelles. Ces écoles développent simultanément l'intelligence, la volonté, la sensibilité éthique et esthétique ainsi que les aptitudes physiques de leurs élèves.*

<sup>2</sup> *Les élèves seront capables d'acquérir un savoir nouveau, de développer leur curiosité, leur imagination, leur faculté de communication ainsi que de travailler seuls et en groupe. Ils exerceront le raisonnement logique et l'abstraction, mais aussi la pensée intuitive, analogique et contextuelle. Ils se familiariseront ainsi avec la méthodologie scientifique.*

<sup>3</sup> *Les élèves maîtriseront une langue nationale et acquerront de bonnes connaissances dans d'autres langues nationales ou étrangères. Ils seront capables de s'exprimer avec clarté, précision et sensibilité et apprendront à découvrir les richesses et les particularités des cultures dont chaque langue est le vecteur.*

<sup>4</sup> *Les élèves seront aptes à se situer dans le monde actuel, technique, social et culturel où ils vivent, dans ses dimensions suisses et internationales, actuelles et historiques. Ils se préparent à y exercer leur responsabilité à l'égard d'eux-mêmes, d'autrui, de la société et de la nature.*

**Le travail de maturité**

Compte tenu des objectifs de la formation au gymnase, chaque élève doit effectuer entre le début de la 2<sup>e</sup> année et la fin de la première partie de la 3<sup>e</sup> année un travail de maturité. Par ce travail, l'élève exerce et démontre son aptitude à chercher, à évaluer, à exploiter et à structurer l'information ainsi qu'à communiquer ses idées.

Ce travail aboutit à une note en 3<sup>e</sup> année, qui compte comme note de maturité.

L'article 8 du règlement suisse définit la référence fondamentale pour les plans d'études cantonaux :

*Art. 8 Plans d'études*

*L'enseignement dispensé par les écoles de maturité se fonde sur les plans d'études émis ou approuvés par le canton. Ces derniers se fondent sur le Plan d'études cadre édicté par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique pour l'ensemble de la Suisse.*

Ce plan d'études cadre suisse pour l'ensemble des écoles de maturité (PEC-MAT) est orienté non seulement selon des objectifs d'acquisition de connaissances, mais également selon des objectifs de compétences.

Cette visée correspond à la volonté de décloisonnement des disciplines et des enseignements.

Enfin, la volonté de centrer le PEC sur le parcours de l'élève, sur son autonomie progressive dans les apprentissages, implique que l'enseignement gymnasial, au-delà de la transmission des connaissances, vise à développer chez les élèves des compétences intellectuelles, méthodologiques, sociales, relationnelles, et par là contribue au développement global de la personne.

Ainsi on pourra donner aux élèves les moyens de tirer au mieux parti des savoirs acquis et de les utiliser dans les divers contextes de leur existence (formation ultérieure, action sociale ou politique, situation professionnelle). C'est dire que ces compétences sont inséparables du savoir qui les justifie et en éclaire l'usage.

L'approche par les objectifs de compétences constitue donc un instrument essentiel de la visée éducative foncièrement émancipatrice de l'enseignement gymnasial.

Dès lors, il est légitime que le maître de gymnase (et l'élève) questionne sous cet angle l'enseignement qu'il donne (ou qu'il reçoit), et en particulier cherche à évaluer son apport dans l'acquisition des compétences.

Cette orientation constitue un défi important pour les enseignants du gymnase : il s'agit d'imaginer des modes d'acquisition de ces compétences et d'évaluation de ces acquis, mais l'enjeu est essentiel puisque c'est le maintien de la qualité et du sens de l'enseignement gymnasial qui se joue là.

Le Plan d'études cadre suisse définit les cinq champs de compétences suivants :

*Compétences intellectuelles, scientifiques et épistémologiques*

---

*De solides connaissances constituent une condition indispensable aux études et à la vie professionnelle. Cependant, parallèlement à l'acquisition des savoirs, il est important d'apprendre à élargir ses connaissances, à les structurer et les exploiter. Il s'agit là d'une compétence-clé qui s'acquiert à partir de matières choisies pour leur caractère exemplaire. La priorité sera ainsi accordée aux savoirs qui favorisent la réflexion.*

*Compétences concernant les méthodes de travail, l'accès aux savoirs et les technologies de l'information*

---

*L'accès à des sources d'informations et des banques de données diverses devient aujourd'hui de plus en plus aisé avec les nouvelles technologies de la communication. Mais cette facilité d'accès, pour être efficace, doit aller de pair avec une bonne maîtrise de la recherche d'informations utiles, ceci dans une perspective plus large d'un « apprendre à apprendre » qu'exige aujourd'hui la formation continue.*

*Compétences sociales, éthiques et politiques*

---

*C'est en fréquentant diverses communautés et groupes sociaux que les jeunes acquièrent les compétences de base qui leur permettront de s'intégrer dans une communauté, d'y trouver leur rôle et leur place. L'école est ici une institution coéducatrice parmi d'autres. Son action est complémentaire à celle de la famille et du milieu social de l'adolescent.*

*Compétences communicatives, culturelles et esthétiques*

---

*Compétence-clé, la communication représente pour l'homme un défi constant. Beaucoup de moyens de communication sont acquis spontanément. Ils doivent cependant être développés, affinés et consciemment étendus. L'adolescent est à l'âge où il construit son identité, et la communication y joue un rôle déterminant. Dans sa quête de points de repère, il est particulièrement sensible aux valeurs esthétiques et culturelles qu'il découvre.*

*Compétences concernant le développement de la personnalité et la santé*

---

*De nombreuses transformations et questions apparaissent pendant l'adolescence : quête de l'identité, éveil de la sexualité, nouvelles relations avec l'entourage, confrontation avec des exigences accrues, incertitude quant à l'avenir professionnel, découverte des côtés plus sombres de l'existence, prise en compte des dangers relatifs à la santé. L'école doit réserver à ces domaines personnels l'espace nécessaire, selon les besoins des jeunes et en respectant leur personnalité.*

# Sciences humaines

On entend par sciences humaines en branche fondamentale l'ensemble des disciplines qui traitent de l'homme et de ses relations avec son environnement naturel, culturel, social, politique et économique. Les enseignements suivants abordent les différents aspects des sciences humaines :

- géographie ;
- histoire ;
- économie et droit.

Ces enseignements placent l'homme et ses actions au centre de leur préoccupation. Spécifiquement, ils favorisent la compréhension de « ce qui fait » l'humanité de l'homme. Ils permettent de situer, dans le temps et l'espace, les savoirs acquis dans les autres disciplines, d'interroger et de compléter ces savoirs dans une perspective humaniste. Ces enseignements familiarisent les élèves avec les démarches propres aux sciences humaines ; ils les amènent à percevoir la complexité des actions humaines et la relativité de celles-là.

## Buts

### Les sciences humaines étudient

---

- L'homme, ses droits et ses devoirs, sa place et son rôle dans son environnement physique et social.
- Les sociétés humaines et leur diversité.
- Les relations humaines dans leur complexité et dans leurs dimensions sociales, culturelles, psychologiques, politiques, juridiques, économiques, historiques, spatiales...

### Elles développent

---

- Des connaissances.
- Une réflexion critique et épistémologique.
- La capacité de se situer au sein d'une communauté, dans le respect de soi, de l'autre et des différentes sociétés.

### Elles permettent à l'élève de

---

- Mieux comprendre son environnement.
- Développer sa personnalité et son autonomie.
- Prendre ses responsabilités comme être humain et comme citoyen.

La poursuite de ces objectifs permet à l'élève de développer l'ensemble des compétences évoquées dans le Plan d'études cadre des écoles de maturité. Les sciences humaines seront tout particulièrement attentives au champ des compétences sociales, éthiques et politiques.

## Objectifs

### Savoirs

---

- Acquérir des connaissances, du savoir spécifique et des techniques correspondant à des localisations, des durées (les temps de l'histoire), des distances, des échelles...

### Savoir-faire

---

- Réfléchir, de mettre en perspective et de structurer ses connaissances à travers des modèles théoriques pour appréhender la complexité :
  - des relations entre les hommes,
  - des rapports homme-nature ;
- Interroger de façon critique les représentations du savoir, de la société, de l'espace, de la nature, de la culture...
- Réfléchir sur les conditions de production de la connaissance et de s'interroger sur les effets des différentes représentations du réel.
- Développer son esprit d'initiative.

### Savoir-être

- Se préparer à assumer ses responsabilités en lui faisant connaître et comprendre de façon critique les institutions, les mécanismes sociaux, politiques, économiques.
- Débattre de problèmes de société, de problèmes politiques et de gestion de l'espace.

### Dans le cadre du domaine d'études « sciences humaines »

Par nature, les disciplines des sciences humaines supposent la cohérence des objectifs et des méthodes, la complémentarité et le transfert des savoirs et des savoir-faire.

### En relation avec les autres branches d'enseignement et domaines d'études

La mise en relation des sciences humaines avec les autres branches d'enseignement permet de répondre à la nécessité d'une approche plus globale des contenus, des démarches, des processus d'apprentissage et des attitudes.

Dans ce cadre, les sciences humaines favorisent une approche humaniste et une mise en perspective historique, spatiale et socioéconomique des phénomènes étudiés. En échange, elles bénéficient des savoirs, savoir-faire et attitudes spécifiques des autres disciplines.

### Exemples de thèmes interdisciplinaires

Les migrations, la frontière, les minorités, le tourisme, les conflits interethniques, la ville, le colonialisme et la décolonisation, l'acculturation, le marché, les sociétés « primitives » et l'économie, les révolutions industrielles, les crises, le capitalisme...

### Exemple d'approche interdisciplinaire: la ville

#### Apport de l'histoire:

- définition des fonctions de la ville dans l'histoire;
- approche historique des relations sociales dans la ville.

#### Apport de la géographie:

- réseaux urbains, hiérarchies urbaines;
- le poids des villes sur l'environnement.

#### Apport de l'histoire de l'art:

- la représentation de la ville dans la peinture;
- les symboles de la ville.

#### Apport des langues et littératures:

- l'image de la ville dans la littérature (française, allemande, anglaise, espagnole, italienne);
- étude d'un roman mettant en scène une ville.

Apport de la philosophie ou de la psychologie :

- étude de la ville utopique ;
- étude du thème de l'urbanisation du point de vue psychologique.

Apport des sciences expérimentales et des mathématiques :

- gestion des déchets ;
- gestion de l'énergie ;
- la modélisation ;
- l'étude des fractales.

Apport de l'économie :

- le circuit économique citadin ;
- étude du modèle centre-périphérie.

Apport du droit :

- le régime foncier ;
- l'aménagement du territoire.

# Economie et droit

Partie intégrante des sciences humaines, l'enseignement de l'économie et du droit dans les études gymnasiales a pour finalité d'initier les futurs acteurs de la vie sociale, économique et politique à la maîtrise et à l'analyse des faits de notre société sous les angles juridique, micro- et macro-économiques.

La mondialisation des échanges, la globalisation des technologies, des marchés, et la diffusion de l'information sont des phénomènes qui nécessitent des savoirs élargis et des compétences accrues pour s'adapter aux réalités nouvelles. L'enseignement de l'économie et du droit contribue à étendre l'éventail des connaissances des élèves, à enrichir leur culture générale et à développer leur autonomie, leur esprit critique, ainsi que leur capacité à prendre des décisions.

## Les disciplines

Economie et droit est une combinaison trans- et pluridisciplinaire, voulue par le Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale. Elle est la combinaison de trois disciplines.

- L'économie (ou sciences économiques) qui se scinde en deux branches distinctes:
  - l'économie politique;
  - l'économie d'entreprise;
- Le droit.

## Définitions des trois disciplines

L'économie politique étudie les phénomènes et les mécanismes économiques au sein d'une société et entre les sociétés. Elle s'intéresse, d'une part, aux opérations essentielles que sont la production, la distribution et la consommation des biens, d'autre part, aux institutions et aux activités destinées à faciliter ces opérations.

L'économie d'entreprise étudie la vie et le fonctionnement des entreprises. A partir de l'observation, elle fait porter la réflexion sur la nature de l'entreprise, sur son organisation, sur l'étude de ses fonctions et de ses services, de leur rôle et de leurs moyens respectifs; elle considère ensuite l'évolution de l'entreprise et l'étude de ses relations externes et internes dans une optique synthétique. L'économie d'entreprise comprend l'étude des techniques de gestion qui constituent des instruments d'analyse et de prévision indispensables à la conduite des entreprises.

Le droit aborde les principales règles du droit civil et du droit des obligations, ainsi que quelques règles du droit public. L'enseignement du droit fait connaître à l'élève les principales règles juridiques que doivent observer tous les acteurs de la vie sociale et économique. Cet enseignement tend à montrer qu'une société ne peut fonctionner sans règles et que toute communauté est confrontée à la nécessité de structurer et d'organiser les relations entre les personnes ; il met en évidence les droits et les obligations qu'engendre la vie en société.

Trois cursus

L'enseignement de l'économie et du droit apparaît dans trois cursus distincts :

1. en discipline obligatoire ;
2. en option spécifique ;
3. en option complémentaire.

## **Objectifs généraux de formation**

L'enseignement de l'économie et du droit permet à l'élève de :

- mieux se situer à la fois comme individu et comme membre d'une collectivité ;
- développer son propre système de valeurs et s'y référer ;
- saisir la complexité du monde contemporain ;
- prendre conscience que la réalité économique et juridique agit ou influe sur la société depuis le début de l'aventure humaine.

### Connaissances

Elles amènent l'élève à :

- maîtriser les principaux phénomènes et mécanismes économiques, étudiés dans le temps et dans l'espace ;
- appréhender une culture macro- et micro-économique et juridique ;
- s'initier aux pratiques, aux règles, aux structures des entreprises ;
- connaître les règles élémentaires de droit indispensables aux rapports humains.

### Savoir-faire

Une fois les connaissances essentielles acquises, l'élève en fera usage dans des travaux afin de comprendre et d'approfondir certains faits juridiques, sociaux et économiques, de saisir les interactions, les interrelations et les interdépendances, c'est-à-dire de construire son propre acquis. Il doit à cette occasion :

- définir, mémoriser et utiliser à bon escient un vocabulaire économique, financier et juridique large et précis ;
- développer ses propres méthodes de travail ;

- exercer son sens de l'analyse, son esprit critique et de synthèse ;
- entreprendre des travaux de recherche personnels et de groupes ;
- collaborer dans l'élaboration d'un travail de recherche ;
- communiquer avec l'extérieur, rencontrer des personnalités et débattre avec des représentants de tout milieu ;
- présenter oralement et par écrit ses travaux ;
- appliquer des règles de droit à des cas pratiques ;
- réfléchir à l'entreprise et à son environnement ;
- s'exercer à une réflexion éthique.

#### Attitudes

---

L'élève sera amené à :

- développer son esprit d'initiative ;
- développer son sens des responsabilités ;
- s'ouvrir aux comportements et aux idées d'autrui ;
- se montrer responsable de ses actes ;
- s'impliquer dans un travail de recherche ;
- développer son esprit d'analyse et de synthèse ;
- faire preuve d'esprit critique.

#### Méthodologie

---

L'approche méthodologique est la plus variée possible.

Elle comprend :

- l'entraînement au raisonnement par les méthodes inductives et déductives ;
- l'analyse rigoureuse de documents écrits et audiovisuels et la critique des résultats obtenus ;
- l'analyse des différents courants de la pensée économique et leur confrontation aux faits ;
- l'examen et le traitement de situations pratiques ;
- la recherche, le traitement, la mise en forme, la transmission, le classement et l'utilisation de l'information, à l'aide de technologies adéquates ;
- le travail par projets ;
- la mise en situation par des jeux de rôle, de simulation et d'entreprises ;
- la rédaction de travaux personnels et leur présentation écrite et orale.

*Economie et droit* est un enseignement associé dans lequel chaque discipline conserve son caractère propre. En traitant des thèmes communs ou voisins, l'enseignement vise à mettre en évidence les interdépendances des mécanismes économiques avec l'organisation sociale, ainsi qu'à développer une réflexion éthique.

# Economie et droit

Discipline obligatoire

« Comprendre le fonctionnement de l'activité économique, c'est comprendre la plus grande partie de notre vie. Pour la plupart, nous passons notre temps tiraillés entre l'argent que nous gagnons et l'argent dont nous avons besoin. [...] L'économie est au cœur de la vie sociale. C'est pourquoi comprendre l'économie vous permettra de comprendre la principale préoccupation de la vie.

Cela vous donnera aussi un autre avantage. Les titres de l'actualité, quand ils ne portent pas sur tel ou tel scandale ou sur le Moyen-Orient, sont envahis par les décisions gouvernementales en matière économique. Si les gens ne font pas un effort pour comprendre ces décisions [...] ils abdiquent tout pouvoir entre les mains de ceux qui comprennent, ou qui font semblant de comprendre ou qui croient comprendre. »

Texte de John Kenneth Galbraith et Nicole Salinger, dans *Tout savoir ou presque sur l'économie*

En 1<sup>re</sup> année d'école de maturité, l'économie et le droit sont abordés sous l'angle :

- du citoyen appelé à voter sur des objets dont la plupart concernent l'économie ;
- du lecteur de presse ; l'économie est une rubrique présente dans tous les médias ;
- du consommateur soumis aux pressions du marketing ;
- du justiciable face au système judiciaire.

L'économie et le droit sont indispensables pour que l'élève trouve sa place dans le monde actuel. Grâce aux connaissances acquises et au développement des capacités d'analyse et de réflexion, l'élève pourra ainsi mieux appréhender les problèmes économiques et juridiques.

Exercices et démarche théorique sont utilisés pour l'étude de chapitres choisis d'économie politique. Des thèmes d'actualités nationales et internationales comme la globalisation, la croissance économique et le développement durable sont aussi traités.

L'organisation des règles de droit est abordée pour donner une vue globale du système juridique.

L'étude des obligations permet de poser quelques principes juridiques fondamentaux.

La pratique du droit est illustrée par la résolution de cas issus de la vie quotidienne.

Une approche interdisciplinaire est privilégiée grâce au traitement de thèmes comme le surendettement, le développement durable et la croissance.

A la fin du cursus, l'élève doit être capable de reconnaître les liens qui existent entre le système économique et le système juridique.

- Développer le raisonnement économique par :
  - la maîtrise d'un vocabulaire et d'expressions économiques ;
  - la compréhension des théories économiques de base et leur application ;
  - la découverte des spécificités du tissu économique helvétique et son degré d'intégration dans l'économie mondiale.
- S'initier au raisonnement juridique par :
  - la maîtrise d'un vocabulaire et d'expressions juridiques ;
  - la compréhension des principes régissant les obligations et l'organisation du système juridique ;
  - la recherche, la compréhension et l'interprétation des articles de loi se rapportant à des actes de la vie quotidienne.
- Prendre en compte la complémentarité entre le cadre juridique et la vie économique.
- Analyser de manière critique et commenter l'actualité économique et juridique en suivant une démarche systématique.

## Objectifs

### Economie politique

---

- Notions de base :
  - définition ;
  - les besoins ;
  - les typologies des biens ;
  - les facteurs de production.
- Le rôle de l'Etat dans l'économie (les systèmes économiques, les finances publiques).
- La détermination des prix (la loi de l'offre et de la demande, les différentes formes de marché).
- La croissance économique et ses conséquences sur l'environnement.
- Les dérèglements économiques.
- Les politiques économiques.

## Contenus

### Droit

---

- Notions de base (sources, domaines du droit, institutions politiques).
- Le droit des personnes.

### Autres sujets à choix

Éléments du droit de la famille, des contrats et du droit pénal.

### Sujet transversal

Les risques du surendettement chez les jeunes adultes (la constitution d'un budget, la loi sur le crédit à la consommation, les principaux risques en cas de dettes).

# Economie et droit

Option spécifique

## Dotation horaire

1<sup>re</sup> année : 4 périodes hebdomadaires.

2<sup>e</sup> année : 4 périodes hebdomadaires.

3<sup>e</sup> année : 5 périodes hebdomadaires.

## Objectifs

L'option spécifique dispense un enseignement approfondi en sciences économiques et en droit. Elle étudie les structures des systèmes économiques et leurs mécanismes. Elle analyse l'organisation des entreprises, leur création de valeurs ajoutées ainsi que la répartition de celles-ci. Elle initie l'élève aux principes de base de la gestion des entreprises privées et publiques, ainsi qu'aux principes de gouvernance. Elle donne un bagage juridique, particulièrement en droit des obligations. Elle entraîne au raisonnement économique et juridique. Elle stimule et développe ses capacités d'observation des faits juridiques et économiques, elle aiguise son esprit d'analyse et de synthèse. Elle entraîne l'élève à la recherche de l'information, notamment numérique, à son traitement et à son utilisation de manière critique. Elle l'invite à étudier et à comprendre le monde socio-économique à l'aide d'analyses de textes, d'études de cas et d'outils de gestion. L'élève est invité à considérer l'économie en lien avec l'environnement et la société en tenant compte du développement durable. Les approches interdisciplinaires sont encouragées. L'option spécifique favorise les rencontres entre l'école, d'une part, les collectivités et les entreprises, d'autre part, et sollicite ainsi les débats d'idées. Elle donne à l'étudiant des outils lui permettant de comprendre notre monde dans lequel les composantes économiques et juridiques sont de plus en plus présentes et de s'y intégrer comme citoyen.

L'option spécifique comprend quatre branches transdisciplinaires distinctes, mais complémentaires :

- la gestion financière ;
- le droit ;
- l'économie d'entreprise ;
- l'économie politique.

### Connaissances

Elles amènent l'élève à connaître, notamment :

- les concepts, lois et modèles économiques ;
- l'importance et le rôle des entreprises dans le tissu économique et social de notre pays ;
- les structures juridiques des entreprises ;
- le système juridique suisse, les principes du droit civil, en particulier le droit des obligations ;
- les règles juridiques essentielles et les principaux contrats ;

- les droits et devoirs des utilisateurs face au monde numérique ;
- le système fiscal suisse ;
- les principaux courants de la pensée économique.

#### Gestion financière

- Comprendre et appliquer les bases de la comptabilité commerciale ;
- analyser la situation financière d'une entreprise à l'aide d'outils quantitatifs (analyse financière) ;
- analyser le modèle économique et la rentabilité d'une entreprise ou d'un produit ;
- calculer et analyser les coûts liés à l'activité des entreprises.

#### **Compétences**

#### Droit

- Étudier les règles juridiques essentielles et les principaux contrats ;
- résoudre des cas pratiques en s'appuyant sur des textes légaux et en utilisant notamment un raisonnement par syllogisme ;
- utiliser à bon escient le vocabulaire juridique de base ;
- recourir à la jurisprudence et à la doctrine ;
- argumenter et défendre son point de vue.

#### Économie d'entreprise

- Expliquer les interdépendances entre l'entreprise et son environnement technologique, économique, écologique, juridique, culturel et social ;
  - expliquer et évaluer les techniques de valorisation des produits et des services d'une entreprise (marketing) ;
  - expliquer les activités productrices et commerciales des entreprises.
-

## Économie politique

- Expliquer et analyser les choix du consommateur et du producteur à l'aide de modèles théoriques ;
- illustrer, interpréter et analyser les modèles de fonctionnement des marchés ;
- exposer et analyser les problèmes économiques contemporains les plus importants ;
- expliquer et évaluer les politiques monétaires et budgétaires ;
- expliquer les principaux mécanismes et théories économiques ;
- expliquer et évaluer les marchés financiers et les conséquences de leurs dysfonctionnements ;
- évaluer et critiquer les politiques conjoncturelles et structurelles menées par l'État ;
- analyser des faits économiques sous l'angle social et environnemental.

## Attitudes

L'élève doit se montrer :

- critique sur les informations en général et sur les sources numériques en particulier ;
- conscient de la complexité des mécanismes économiques, de la relativité des normes et des théories ;
- capable d'ouverture d'esprit ;
- capable de débattre en défendant des positions contradictoires ;
- ouvert au décroisement des différents domaines de connaissances ;
- capable de faire des liens, de contextualiser l'actualité et de l'analyser sous un regard critique.

## Examens

L'épreuve est écrite et orale. Elle peut inclure des études de cas et elle teste notamment la mise en évidence des capacités de réflexion et de synthèse des candidats.

**1<sup>re</sup> année – 4 périodes hebdomadaires**

---

**Gestion financière**

---

- Analyse et journalisation d'opérations comptables
- Ajustement des comptes de situation et de gestion
- Clôture des comptes et établissements des états financiers

**Droit**

---

- Dispositions générales du droit des obligations, introduction au droit des contrats
- Formes juridiques des sociétés

**Économie d'entreprise**

---

- Connaissances générales sur l'entreprise : organisation, fonctions, environnements, création, croissance, valeur ajoutée

**2<sup>e</sup> année – 4 périodes hebdomadaires**

---

**Gestion financière**

---

- Comptabilité analytique d'exploitation : constitution du coût de revient, devis, résultat prévisionnel

**Droit**

---

- Contrat de vente et loi sur le crédit à la consommation
- Contrat d'entreprise

**Économie d'entreprise**

---

- Marketing

**Économie politique**

---

**Macro-économie**

---

- Mesure de l'activité économique, croissance et conjoncture
- Finances publiques

### 3<sup>e</sup> année – 5 périodes hebdomadaires

#### Gestion financière

---

- Analyse financière : analyse du bilan et analyse du résultat

#### Économie d'entreprise et droit

---

- Contrat de mandat
- Droit de travail : contrat de travail, ressources humaines, assurances sociales

#### Économie politique

---

##### Microéconomie

---

- Offre, demande et marché
- Différentes formes de marché : monopole, concurrence parfaite, oligopole
- Intervention de l'État dans les marchés

##### Macro-économie

---

- Déséquilibres économiques : inflation et chômage
- Politiques économiques
- Monnaie et politique monétaire
- Économie internationale

En plus du programme obligatoire; certains des sujets suivants seront traités :

#### Gestion financière

---

- Titres et immeubles
- Clôture des comptes selon la forme juridique
- Tableau des flux de trésorerie
- Décompte d'exploitation
- Comptabilité analytique des services

#### Droit

---

- Contrat de bail
- Loi sur la poursuite pour dettes et faillites
- Droit constitutionnel
- Cautionnement

#### Économie d'entreprise

---

- Gestion de la production
- Finance et banque
- Business plan
- Entreprise citoyenne

#### Économie politique

---

- Histoire de la pensée économique

# Economie et droit

## Option complémentaire

L'option complémentaire est le prolongement et l'approfondissement des programmes abordés dans le cours d'économie et de droit en discipline obligatoire. Elle complète l'étude des notions juridiques et économiques acquises en discipline obligatoire et développe des sujets choisis par le maître.

**Objectifs**

**Connaissances**

---

Elles amènent l'élève à :

- comprendre la complexité de la réalité économique et la nécessité de l'appréhender avec des concepts, des modèles théoriques ;
- découvrir l'importance et le rôle des entreprises dans le tissu économique et social de notre pays ;
- étudier les flux des activités productives des entreprises ;
- comprendre la gestion financière de base des entreprises et aborder les techniques d'aide à la décision ;
- connaître les principes essentiels du droit.

**Savoir-faire**

---

L'élève doit être capable de :

- présenter, expliquer les relations entre les agents économiques étudiés en mettant en évidence leurs complémentarités et leurs interdépendances ;
- confronter les concepts et les modèles théoriques à la réalité ;
- prendre conscience des enjeux économiques nationaux et internationaux, les étudier, les analyser et en tirer des conclusions argumentées ;
- utiliser les méthodes quantitatives nécessaires à la gestion des entreprises ;
- expliquer les principes et mécanismes fondamentaux du droit ;
- gérer l'information et utiliser les logiciels adéquats.

**3<sup>e</sup> année**

**En économie politique**

---

Suggestion de sujets :

- le rôle socio-économique de l'Etat ;
- la Suisse et l'Europe ;
- la mondialisation ;
- les mutations du travail ;
- la BNS et la politique monétaire ;
- développement de sujets d'actualité.

**En économie d'entreprise**

---

Suggestion de sujets :

- présentation de l'entreprise ;
- information, décision et gestion ;
- la stratégie marketing ;
- la gestion des ressources humaines ;
- éthique et entreprise.

## En droit

---

### Suggestion de sujets :

- la naissance et les sources du droit ;
- les notions fondamentales du droit ;
- l'analyse des rapports juridiques ;
- l'application du droit.

L'épreuve est orale et porte sur les sujets étudiés en 3<sup>e</sup> année. L'examen met en évidence la capacité d'analyse et de synthèse des candidats.

**Examen**